



Conseil municipal du 19 octobre 2023

Liste des délibérations

(Art L 2121-25 du CGCT)

-
- D_2023_45 / Modification des statuts de la CCCB - Prise de la compétence mobilité / Approuvée
- D_2023_46 / Débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable / Actée
- D_2023_47 / Retrait de la délibération n° D-2023-27 / Approuvée
- D_2023_48 / Contrat de mixité sociale 2023-2025 / Approuvée
- D_2023_49 / Garantie d'emprunt pour la société ALTEAL / Approuvée
- D_2023_50 / Acquisition d'un terrain pour le futur collège / Approuvée
- D_2023_51 / Subvention d'investissement de la commune de Lapeyrouse-Fossat pour l'acquisition des terrains nécessaires à la construction du futur collège / Approuvée
- D_2023_52 / Implantation d'un collège par le département de la Haute-Garonne / Approuvée
- D_2023_53 / Acquisition d'un terrain pour le projet de Centre technique municipal / Approuvée
- D_2023_54 / Aménagement d'un piétonnier route du Cammas et route de Lavalette / Approuvée
- D_2023_55 / Convention tripartite relative à l'assainissement collectif route départementale du Clos du Loup entre les communes de Rouffiac-Tolosan, de Castelmaurou et VEOLIA / Approuvée
- D_2023_56 / Décision modificative n°1 du budget principal / Approuvée
- D_2023_57 / Décision modificative n°2 du budget assainissement / Approuvée
- D_2023_58 / Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux / Approuvée
- D_2023_59 / Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales / Approuvée
- D_2023_60 / Informations sur les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. / Actée

Le Maire,
Diane ESQUERRE

